



71, Avenue Victor Hugo
75116 – PARIS



BP 2115
105, Avenue Raymond Poincaré
75771 – PARIS Cedex 16

Rapport des commissaires aux comptes sur
le rapport du Président du Conseil
d'Administration relatif aux procédures de
contrôle interne
SA BISCUITS GARDEIL
Z.A. du Pré de la Dame Jeanne
60128 - PLAILLY

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du
dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le
rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de
contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de
l'information comptable et financière**

BISCUITS GARDEIL
SA au Capital de 732 045 Euros
ZA du Pré de la Dame Jeanne

60128 - PLAILLY
RCS SENLIS 026 620 013

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT
RELATIF AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BISCUITS GARDEIL et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière appellent de notre part les observations suivantes :

La restructuration engagée lors de l'exercice 2003 par le groupe en matière administrative, financière et comptable s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005. Les actions engagées n'ont pas permis d'engendrer de résultat probant. L'organisation demeure perfectible.

Cette situation continue de générer des difficultés de fonctionnement et de gestion notamment en ce qui concerne la fonction comptable et administrative.

Fait à Paris, le 6 juin 2006
Les commissaires aux comptes

SAS REGEC

SCP GVA

André-Paul BAHUON

Gérard VARONA

Gérard HERVE